



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2025 - 55

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	20
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 12 juin 2025

**OBJET : DÉCONSTRUCTION –
RECONSTRUCTION DE LA BASE
NAUTIQUE – AVENANT N°2 AU
LOT 15 - ÉLECTRICITÉ**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept
juin, le conseil municipal de la commune
de Chens sur Léman dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la
mairie, sous la présidence de Madame
Pascale MORIAUD, maire,*

PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B.
CHANTELOT C. PLEynet J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. RACINE
FREIXENET M. CHEVRON F. DIANA C.
MATTERA A. CHAMPEAU S.

EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à
PLEYNET J.P. » CORNU C. « pouvoir à
MORIAUD P. » QUERNEC GARIN C.

ABSENTS : GEROUDET A. CHANTELOT
L.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire rappelle au conseil municipal le marché signé le 18 octobre 2024 avec l'entreprise MUGNIER ELEC pour la déconstruction/reconstruction de la base nautique – Lot 15-Électricité.

Madame le maire présente un avenant ayant pour objet de formaliser les conséquences de l'opération de restructuration dont a été sujette la société MUGNIER ELEC, qui a transmis l'ensemble de son patrimoine à la société SDEL SAVOIE LÉMAN par le biais d'une TUP (Transmission Universelle de Patrimoine), conformément aux documents justificatifs joints en annexe.

Le conseil municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° D 2024 - 78 en date du 08 octobre 2024 autorisant la signature du marché de travaux,

Vu le marché signé le 18 octobre 2024 avec la société MUGNIER ELEC,

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 27/06/2025

ID : 074-217400704-20250617-D2025_55-G



Considérant la nécessité de signer un avenant afin de prendre en compte le changement de situation juridique et économique de l'entreprise MUGNIER ELEC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à signer l'avenant n°2 du lot 15- Electricité, au marché de la déconstruction/reconstruction de la base nautique.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Brigitte STUBERT

Le maire

Pascale MORIAUD

